

Date de convocation  
le 20/02/2020

**SEANCE ORDINAIRE  
DU 06 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le six mars, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude AVISSE, Maire.

**Présents** : Mr Jean-Claude AVISSE, Mr Eric FOIRE, Mr Guy HAZARD, Mr Benoit PENELLE, Mr Cédric MILHAT, Mr Janick MELLIER, Mme Nathalie CRIMET, Mr Sébastien GUIDEZ, Mme Véronique CUVELLIER et Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

**Absent excusé** : Mme Sandrine ROCHE

**Absent** : Mr Antoine NOEL et Mr Tony GARBE

**Secrétaire de Séance**: Mr Cédric MILHAT

Mme Sandrine ROCHE MARCOUX donne pouvoir à Mr Eric FOIRE

**I – VOTE DU COMPTE RENDU 17 DECEMBRE 2019**

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité le compte-rendu.

**II – ASPECTS BUDGETAIRES**

**1) Compte de Gestion 2019**

Le Compte Administratif de la Commune correspond au compte de gestion du Percepteur. Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité, le compte de gestion 2019 comme présenté.

**2) Compte administratif (CA) 2019**

C'est le contrôle par le Conseil de la réalisation du budget. Lecture est donnée par M. Avisse des comptes à l'assemblée. Un excédent global cumulé de 105 914.46€ est dégagé.

M. Foire fait procéder au vote du CA. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### 3) Affectation du résultat 2019

M. Foire présente à l'assemblée la proposition d'affectation du résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	:	38 428.61 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	:	<u>67 485.85 €</u>
Résultat à affecter	=	105 914.46 €

Solde d'exécution d'investissement (Excédent de financement) 168 717 23€

M. Foire propose d'affecter au compte 1068 : 17 389.30€ pour combler le déficit d'investissement de l'année 2019 et de laisser en section de fonctionnement (compte RF002) un report de 88525.16€. Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité.

#### Subventions

Le Maire explique aux élus que des subventions sont encore à venir sur le budget 2020 :

DETR 2018 travaux mairie reste à percevoir en 2020 : 7000.00€

DETR 2019 aire de jeux reste à percevoir en 2020 : 15279.00€

Séance levée à 21h20